

Assemblée générale mixte du 15 mai 2024 **Réponses aux questions écrites reçues préalablement** **à l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2024**

Conformément à l'article L.225-108 alinéa 4 du Code de commerce et à la délégation donnée par le Conseil d'administration au Président-directeur général, vous trouverez ci-dessous les réponses apportées aux questions écrites reçues par voie digitale dans le cadre de l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2024.

Questions écrites de M. Monsieur Mark Brehm, actionnaire d'Arkema.

1. L'industrie européenne, en particulier l'industrie chimique européenne, est en train de parcourir une profonde transformation, entre autres en raison du Green Deal, en raison de l'augmentation structurelle des prix de l'énergie, en raison de la concurrence croissante des importations en provenance de la Chine et en raison de la promotion globale des investissements aux États-Unis par le biais de l'Inflation Reduction Act. Ces facteurs peuvent réduire l'attrait économique de l'Europe. Dans ce contexte, quelles sont les activités lesquelles Arkema veut intensifier dans l'Union européenne (produits, marchés géographiques, sites de production, recherche & développement...)?
2. Dans le cadre de la « stratégie européenne de sécurité économique », la Commission européenne a défini des technologies critiques qui doivent bénéficier d'un soutien particulier de la part des décideurs politiques. Souhaite Arkema utiliser ces technologies à plus grande échelle – par exemple dans ses sites de production ou comme débouché ? Dans l'affirmative, quelles sont les technologies les plus prometteuses pour Arkema ?

Réponses du Président-directeur général d'Arkema

1. La dynamique de l'économie européenne est effectivement un point de vigilance pour le Groupe dans la mesure où l'Europe représente un tiers de son chiffre d'affaires et de ses emplois, et deux tiers de sa R&D, répartis principalement sur une dizaine de pays au premier rang desquels la France.

Les risques que vous citez avec la mise en place rapide de la transition énergétique, l'augmentation sensible du prix de l'énergie, que cela soit le gaz ou l'électricité, les importations depuis la Chine qui profite de matières premières et de coûts d'investissements bien plus bas et l'attrait que représente les États-Unis avec l'IRA sont bien réels. Il est donc important que l'Europe puisse répondre au déficit de compétitivité et de croissance du vieux continent par la baisse des charges qui pèsent sur l'outil de travail, le soutien de la R&D et de l'investissement industriel, ainsi que la simplification des réglementations évoquée depuis longtemps.

Dans ce contexte, la stratégie du Groupe se situe à deux niveaux : essayer de protéger les activités industrielles les plus traditionnelles par un travail de tous les instants sur la compétitivité et la recherche de débouchés nouveaux, et accélérer sur les marchés à plus forte croissance liés aux grandes tendances mondiales, qu'il s'agisse de la lutte contre le réchauffement climatique, le développement de l'économie circulaire et des produits bio-sourcés, l'essor des nouvelles énergies ou encore l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

2. Arkema a dévoilé lors de son Capital Markets Day de septembre 2023 sa feuille de route à horizon 2028, avec des objectifs financiers ambitieux, soutenus par un certain nombre de marchés clés à forte croissance, notamment l'énergie verte et la mobilité électrique, l'électronique avancée, l'habitat performant et les biens de consommation durable.

Dans ce cadre, Arkema pourrait bénéficier de la stratégie mise en place par la Commission Européenne, notamment en lien avec ses projets de développement dans les batteries et la mobilité électrique, ainsi que sur les sujets de décarbonation, qu'il s'agisse de ses sites de production ou de la réduction de l'empreinte carbone de ses produits.